



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contractuels et vacataires

Question écrite n° 47207

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le problème rencontré par les agents contractuels de l'enseignement agricole. La difficulté de titularisation d'un grand nombre de ces enseignants en raison de l'absence d'ouverture du concours dans leur domaine de compétences les conduit, après deux ou trois ans d'enseignement, au chômage. Suite à ces licenciements, il souhaiterait savoir s'il est normal qu'il faille attendre plus de six mois en moyenne pour que le ministère dont dépendait l'enseignant lui verse son allocation pour perte d'emploi. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47207

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 172